

Critères de choix et barème relatifs à la prime d'encadrement doctorale et de recherche

Les critères d'attribution de l'université

La prime de recherche et d'encadrement doctoral est attribuée pour une période de 4 ans selon les barèmes fixés, sauf modification expresse par le conseil d'administration, aux enseignants-chercheurs :

- rattachés à titre principal à un laboratoire labellisé de l'université de Rouen Normandie
- rattachés en tant qu'associé à un laboratoire extérieur dans le cadre d'une convention entre l'établissement d'accueil et l'université de Rouen Normandie
- en situation particulière, le dossier sera examiné par la commission de la recherche.

Les critères de choix de l'université

La PEDR sera attribuée en raison d'une activité scientifique d'un niveau élevé au regard notamment :

- des publications et de la production scientifique
- de l'encadrement doctoral et scientifique
- de la diffusion des travaux
- des responsabilités scientifiques exercées et des conditions d'exercice.

La PEDR est attribuée de plein droit aux enseignants-chercheurs placés en délégation auprès de l'Institut universitaire de France.

Le barème appliqué par l'université

Candidats	Montant de la PEDR
Candidats dont la note globale attribuée par l'instance nationale est A	6 000 euros
Candidats dont la note globale attribuée par l'instance nationale est B	4 500 euros
Membre IUF junior	6 000 euros
Membre IUF senior	10 000 euros
Lauréat d'une distinction scientifique (cf. article 1er du décret du 8 juillet 2009)	6 000 euros